



CTP PROVINCE SUD 20-11-2019



Les CTP 1 (hors enseignement) et 2 (enseignement) se sont réunis le 20/11/2019 pour débattre et délibérer essentiellement sur le projet de réorganisation de l'administration provinciale.

Ce projet est la réponse de l'Exécutif à la baisse de rentrée d'argent à laquelle fait face la Collectivité (-3.1 milliards).

Il s'agit d'une situation inédite au regard de l'ampleur du projet impactant l'ensemble des directions (sauf la DES et la DPASS).

Nous avons dénoncé la brutalité de l'annonce et souligné qu'une partie des agents s'était sentie non respectée dans son travail.

Le projet présenté s'est limité aux grandes lignes :

- Passage de 4 à 3 pôles d'activités avec notamment :
- La fusion de la DC et de la DJS,
- Le regroupement de la DENV-DDR en la direction du développement durable et des territoires,

La transformation de la DEPS en direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens qui rassemblera la DFA et la gestion des moyens généraux de l'ensemble des directions (hors accueils du CAPS et de l'HPS).

A ce stade, les réorganisations par direction ne sont pas définies, c'est-à-dire qu'aucun organigramme n'a été présenté et aucune liste de suppression de poste n'a été soumise au CTP.

Tout le travail de réflexion reste donc à mener.

Dans cette perspective, **nous avons insisté sur la nécessité de re-définir les missions en adéquation avec les moyens alloués**, les objectifs étant de **maintenir la qualité du service public** rendu aux usagers **sans dégrader les conditions de travail des agents provinciaux quel que soit leur statut.**

Calendrier de mise en oeuvre



Malgré les contraintes budgétaires annoncées, des audits organisationnel et financier seront commandés pour aider à trouver un mode d'organisation optimum.

Sur ce sujet, nous avons demandé et obtenu que les directions non impactées soient aussi auditées afin de dénouer des situations actuelles.

La déclinaison par direction se fera tout au long de l'année 2020.

Des groupes de travail seront constitués permettant aux directions de remonter leurs propositions.

ATTENTION : le moment venu, il sera absolument essentiel de **re penser l'étendue de vos interventions et missions en lien avec les moyens qui vous seront alloués.**

En votre qualité de professionnels, faites-vous entendre pour défendre votre expertise et votre connaissance du terrain.

Inquiétudes levées

Plusieurs d'entre vous se sont inquiétés de savoir si les avancements différenciés, les promotions au choix, les concours seraient remis en cause. La réponse est NON.

Nous avons obtenu la garantie **du maintien des évolutions salariales et de carrière des agents fonctionnaires.**

Concernant les **EAE 2020**, même si les contours des réorganisations par direction ne sont pas pour l'instant définis, c'est toujours l'opportunité pour vous, de valoriser vos fonctions et actions, et l'occasion de revoir le périmètre de vos missions à venir.



Explications de vote

Lors du conseil syndical organisé le 12/11/2019, nous n'avons pas recensé d'objections à la réorganisation de l'administration provinciale.

En conséquence, nous avons émis un avis favorable sur les grandes lignes de la réorganisation présentée assorti des exigences suivantes :

- 1) Création d'un COPIL intégrant les membres du CTP, avec voie délibérative, pour travailler en amont des propositions de réorganisations,
- 2) Transmissions des cahiers des charges des audits et des bilans d'étapes aux membres du COPIL ;
- 3) Présentation au CTP de chaque direction réorganisée ;
- 4) Création d'une commission d'alertes qui veillera et interviendra en aval des réorganisations effectives.

Sur le principe, le président du CTP a répondu positivement à nos demandes.

Nous resterons vigilants sur leurs mises en œuvre.

Et la suite ?

Outre ces demandes, nous avons dressé une liste de **mesures d'accompagnement individuel ou collectif** débattues lors du conseil syndical du 12-11-2019.

Ces mesures seront soumises à l'Exécutif provincial par voie de courrier. De futurs conseils syndicaux seront organisés sur le sujet et nous irons aussi à votre rencontre lors d'heures syndicales. Ce sera pour vous, l'occasion de remonter vos observations, questions, ressentis.

Nous restons à votre écoute pour défendre vos intérêts.

UT CFE-CGC
Secteur public hors enseignement
com-utcfecgc@utcfecgc.nc
Tél : 41 03 00



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur UT CFE-CGC.

[Se désinscrire](#)



© 2019 UT CFE-CGC